



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 40536

### Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt et l'importance du rapport Génisson relatif à la situation des femmes au travail. S'agissant de l'éducation nationale, le rapport recommande de « mieux accompagner l'orientation scolaire des élèves ; de travailler avec les éditeurs sur les éléments sexistes pouvant être contenus dans les manuels scolaires ; de rendre obligatoire la formation initiale et continue des enseignants à l'égalité des chances » (Le Monde du 3 septembre 1999). Partageant ces perspectives d'avenir, il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage effectivement de leur réserver afin que ce rapport ne reste pas à tous égards « lettre morte ».

### Texte de la réponse

A la suite du rapport Génisson, une convention interministérielle a été signée le 25 février 2000, notamment par le ministère de l'éducation nationale, pour la mise en oeuvre de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. Un comité, piloté par la rectrice de Toulouse, Mme Belloubet-Frier, est chargé de la mise en oeuvre de cette convention et impulse de nombreuses actions, tant au niveau national qu'académique. En ce qui concerne la formation initiale des enseignants, des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), tels que ceux de Toulouse et Lyon, par exemple, organisent des modules sur cette problématique. Plus qu'un travail avec les éditeurs sur les éléments sexistes dans les manuels, une formation des enseignants pour repérer ces éléments et les dépasser paraît nécessaire. Enfin, l'élaboration de mallettes pédagogiques, l'organisation de colloques, la formation des personnels d'encadrement, l'ouverture d'un site Internet, favorisent une large sensibilisation et le déroulement d'actions variées, afin de concrétiser les perspectives ouvertes par le rapport Génisson et la convention interministérielle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40536

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2000, page 415

**Réponse publiée le :** 14 mai 2001, page 2815